



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du lundi 18 mars 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 11 mars 2013		
Date d'affichage 11 mars 2013		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Demande de subvention au Conseil Régional PACA – Réhabilitation de la salle Quiétude.</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille treize, le dix-huit mars deux mille treize, à huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations :

COIQUAULT Jean-Pierre donne procuration à ROUX Jean-Paul,
LAURERI Philippe donne procuration à DUPONT Thierry,
RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André,
CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
VALLE Evelyne donne procuration à LAUNAY Michel,
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre,
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges

Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune a pour projet de réhabiliter la salle Quiétude, équipement de proximité, situé en plein centre-ville, sur la place du général de Gaulle.

Cet espace polyvalent, d'une surface de 180 m², est mis à la disposition de plusieurs associations, afin d'y exercer de multiples activités : loto, jeux de cartes, galette des rois, assemblée, réunions diverses, etc.

Le montant des travaux de réhabilitation est estimé à 241 000 € HT.

Cette opération peut bénéficier d'une subvention au titre du soutien régional aux équipements de proximité.

Le taux d'intervention pour un montant subventionnable de 150 000 € à 500 000 € HT est de 10 %.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

• Région	24 100 €
• Autofinancement	216 900 €

TOTAL HT	241 000 €
T.V.A. (19.6%)	47 236 €

TOTAL TTC	288 236 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **DECIDE** la mise en œuvre en tant que maître d'ouvrage du projet de réhabilitation de la salle Quiétude,
- **AUTORISE** le maire à signer les actes qui en découlent,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,
- **SOLLICITE** une aide régionale de 24 100 € au titre du soutien financier régional.

Les crédits correspondants tant en dépense qu'en recette sont inscrits dans les différents chapitres et articles du budget de l'exercice 2013.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

18 MARS 2013
19 MARS 2013

